

Maroc: 10% d'accident de la route en plus !

16/12/2008

Tous les indicateurs sont donc au rouge. La situation est à juste titre jugée «inquiétante» par le Comité national de prévention des accidents de la circulation (Cnpac). Pour donner une idée plus précise de la gravité de la situation, il faut savoir que l'année 2007 s'était soldée par la mort sur les routes de 3 838 personnes (déjà en hausse de plus de 2% par rapport à 2006), et le nombre de blessés graves s'était établi à 12 046 (+ 2,24 %). Ce qui est énorme pour un pays de 30 millions d'habitants.

Question inévitable : quelles sont les causes de cette recrudescence des accidents de la circulation ? Selon le CNPAC, la première cause reste la vitesse qui génère 30 % des accidents. C'est là une évidence, car nul besoin d'être un expert pour établir ce constat.

Il n'y a qu'à voir à quelle vitesse roulent les véhicules, lourds ou légers, en plein centre-ville pour en être convaincu. D'où l'urgence de faire aboutir tous les projets initiés par le ministère de l'équipement et du transport pour lutter contre l'insécurité routière, y compris le projet de code de la route, aujourd'hui en discussion au Parlement.

Certes, le ministère du transport ne ménage pas ses efforts pour accélérer le processus d'instauration d'un arsenal juridique dissuasif, mais est-ce suffisant ? A cet égard, le fait de programmer dans le cadre du projet de Loi de finances 2009 des mesures pour mettre en œuvre le contrôle automatisé par radar fixe est à saluer. A cela, il faut ajouter la mise à la disposition des corps de contrôle de 180 radars mobiles qui seraient plus efficaces pour la chasse aux chauffards.

Contrôles radar renforcés

Après la mise en œuvre de mesures comme l'obligation du port de la ceinture de sécurité, l'amélioration de la visite technique, l'interdiction du portable au volant (peu respectée)..., le ministère va entreprendre de nouvelles actions pour poursuivre ce travail de prévention.

Ainsi, il a été décidé de coordonner les actions de communication et celles de contrôle, c'est-à-dire que toute action de sensibilisation à l'adresse des automobilistes sera systématiquement suivie d'une action de contrôle pour voir si la leçon a été retenue.

Par exemple, dès la fin du mois en cours, des annonces publicitaires à la télévision et à la radio seront diffusées pour informer les propriétaires de véhicules sur le nouveau système de visite technique et sur la traçabilité des opérations de contrôle grâce à la mise en réseau, début 2009, de l'ensemble des centres de visite technique du pays.

Par ailleurs, l'utilisation de l'alcootest reste tributaire de l'adoption du projet de code de la route. Enfin, il faut le dire, toutes ces actions continueront d'avoir une portée limitée tant que le citoyen continuera d'échapper aux sanctions par la corruption.

Source: La Vie Eco

<http://www.yabiladi.com/article.php?cat=societe&id=2910>